

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES : 20 centimes la ligne. RECLAMES : 25 centimes. — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, chez le bureau du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez M. Havas, Laffitte-Bullier, à Claplace de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 21, 8 24, 9 53, 11 26, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 13, 7 38, 9 36, 11 41, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 18, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 38, 4 18, 5 48, 8 13, 10 23, 11 15, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 7 00, 8 30, 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 7 12, 8 12, 9 46, 11 17, 12 17, 1 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05, 12 05, 3 21, 4 50, 5 53, 7 10, 9 10.

ROUBAIX, 17 NOVEMBRE 1872

La loi sur le jury.

La séance d'avant-hier a vu clore la discussion générale de la loi sur le jury. On sait que le projet du gouvernement a pour but de renforcer l'élément judiciaire dans les commissions chargées de composer la liste des jurés. Le régime actuel, qui nous vient de 1848, et que l'on a fait revivre depuis la chute de l'empire, donne à l'élément électif un rôle prépondérant, et par suite, à la passion politique; tandis que le projet du gouvernement propose de former, au lieu d'une commission cantonale, une commission d'arrondissement composée des conseillers généraux et des juges de paix de l'arrondissement en nombre égal, puisqu'il y a un conseiller général et un juge de paix par canton, et présidée par le président du tribunal civil avec voix prépondérante. C'est cette commission qui sera chargée de composer la liste des jurés. — C'est ce projet qui paraît à la gauche l'abomination de la désolation. — Au début de la séance, M. Desjardins, rapporteur de la commission, dans un discours clair, vif et solide, a répondu aux arguments de M. Boyssset et de M. Brisson. M. Berthauld, de Caen, a voulu à son tour attaquer le projet, il l'a fait avec une ardeur juvénile et une habileté de puriste qui a éclipsé les phrases ampoulées de M. Brisson; mais, au demeurant, son argumentation a été faible, subtile et négative. M. Dufaure lui a répondu, et a fait un de ses beaux et bons discours. Avec quelle verve il a refusé toutes les objections, et les a mises à néant! La majorité a applaudi avec entrain cette bonne et solide éloquence.

La clôture de la discussion générale a été prononcée, et la question de savoir si l'on passerait à la discussion des articles, a été résolue par 475 voix contre 142. On peut dire que la loi est votée. Après cette intéressante discussion, la chambre a dû se prononcer pour la fixation du jour où l'on examinera dans les bureaux s'il y a lieu de nommer une commission pour proposer une réponse au message.

Les uns voulaient samedi, hier, — les autres mardi; — c'est mardi qui l'a emporté. L'interprétation de ce vote est délicate, néanmoins les impressions que j'ai recueillies me font penser que c'est une espèce de reculade. Ceux qui voulaient donner à M. Thiers, le temps de corriger son message, de se séparer (disent-ils!), des radicaux ont voté pour mardi avec les amis de M. Thiers; ceux-ci sont d'avis qu'en gagnant du temps, on détachera de la droite un certain nombre de voix, au moyen de quelques bonnes paroles et de quelques correc-

tifs, qui, d'ailleurs, n'engagent à rien, mais qui aident et qui couvrent les déficiences.

Du reste, la situation reste en l'état; dans les nominations de la Commission, la droite a eu quelques sérieux succès; par exemple, la nomination de M. Ventavon. Le centre gauche se remue beaucoup pour arriver à faire figurer dans le monde. Il voudrait bien se séparer un peu de la gauche, mais c'est difficile!

Un de nos amis de Paris nous raconte cet incident. Hier, en revenant de Versailles, j'entendais le seigneur Gambetta dire, à propos de la loi sur le jury, (il venait, avec ses amis, d'être battu.) « les lois sont bien peu de chose! Ce sont les mœurs qui font les lois. J'aime mieux, pour moi, tirer les jurés au sort et les choisir dans le tas. Pour changer tout cela, il faudrait 25 ans et de bonnes écoles. »

Nous comprenons ce que cela veut dire. Ce sont justement « ces bonnes écoles » et les 25 ans, dont nous ne voulons à aucun prix.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 16 novembre.

La séance d'hier, à Versailles, prouve une fois de plus que si la gauche est nécessaire au gouvernement pour satisfaire ses vues politiques, quand il s'agit au contraire de sauver les intérêts sociaux, c'est la droite seule qui lui vient en aide.

On avait à discuter la loi présentée par M. Dufaure, qui réorganise le jury et enlève aux préfets la composition des listes pour la confier à une commission de magistrats et de maires. La même loi multiplie les précautions pour éloigner du jury les incapables ou les indignes. C'est, en un mot, une loi conservatrice et anti-politique, puisque, en épurant le jury, elle le soustrait à l'influence administrative. Mais elle peut faciliter la répression des crimes. Ce seul résultat a suffi pour qu'elle inspirât à la gauche une indicible répulsion. Les excellentes raisons données par le rapporteur, M. Desjardins, n'ont rien pu contre cette antipathie intéressée. On eût dit que chacun de ces messieurs se voyait d'avance en présence de la corde. Je ne sais rien d'instructif comme cette horreur des républicains pour la justice. Le centre gauche lui-même, par l'organe d'un grave professeur de droit, M. Berthauld, est venu déclarer à la tribune qu'il aimait mieux rester, comme en 1852, sous le régime du bon plaisir administratif, et laisser composer les listes par les préfets que de voir épurer le jury actuel.

Il a fallu que M. Dufaure montât à la tribune pour prêter à la loi l'appui

de son vigoureux talent. C'est surtout au service de ces thèses d'une haute moralité que M. le Garde des Sceaux est éloquent: Jamais peut-être il n'avait mieux unie le ton de l'honnêteté à celui de l'ironie. M. Berthauld avait particulièrement insisté sur cette considération que la nouvelle loi lui était suspecte par cela seul qu'elle avait l'assentiment de la droite et qu'elle était repoussée par les vrais amis du gouvernement.

Je m'étonne, a répliqué M. Dufaure, en abordant la tribune, je m'étonne du langage de l'ami attristé qui m'a précédé ici. Car ce n'est pas ma faute si, pour sauver un grand intérêt social, nous sommes parfois obligés de désigner de médiocres passions politiques. En présence des déplorables décisions récemment émanées du jury, ce ne sont pas seulement les délits de la presse, ce sont tous les crimes à la fois qui aspirent à l'impunité.

Dès ces premiers moments, vous auriez vu l'aspect de la salle changer comme par un coup de théâtre. De la gauche soulevée comme par une mer en courroux, partent contre le ministre les apostrophes les plus injurieuses. La droite, cette droite que le pouvoir humilie et maltraite à plaisir, couvrait d'applaudissements la voix de l'orateur. Et la scène a continué jusqu'au moment où le ministre, descendant de la tribune a obtenu la clôture immédiate de la discussion générale à une écrasante majorité, 475 voix contre 142.

Voilà qui est pour le mieux. Mais comment se fait-il que de pareilles scènes n'ouvrent pas les yeux de M. Thiers? N'est-il pas élémentaire que le parti du gouvernement par excellence c'est le parti de la conservation sociale, celui qui donne raison aux juges contre les criminels, celui qui pardonne tous les griefs à l'audition d'une parole honnête? N'est-ce pas se contredire que de s'appuyer tout à tour sur la droite quand on veut sauver la société et sur la gauche quand on veut satisfaire ses égoïstes caprices, n'est-ce point là le rôle des débâchés qui passent leurs nuits chez leurs courtisanes et reviennent chez leurs parents à l'heure des repas ou quand il y a des dettes à payer.

M. Thiers avait obtenu de la droite son pain quotidien. Il n'a pas perdu une minute pour retourner au centre gauche, dans les bras de son ami Berthauld. Car j'apprends à l'instant que le centre gauche vient de prendre une résolution pour ouvrir l'ère constitutionnelle. C'est M. Picard qui a eu l'honneur d'y proposer une motion de prorogation des pouvoirs du président de la République. M. Laboulaye a obtenu la nomination d'un vice-président; M. Marcel Barthe, celle d'une chambre haute. Ces trois projets seront élaborés par une commission du centre gauche et présentés aussitôt après à l'Assemblée.

En attendant, tous les groupes antimonarchiques réunis ont fait renvoyer à mardi la délibération sur la réponse du message de M. Thiers. Cette réponse doit contester au chef du pouvoir sa proclamation de la République. Il n'y a donc rien qui presse.

Tandis que le Journal des Débats, dans ses articles politiques, glorifie le message et toute la politique de M. Thiers, le rédacteur financier, au contraire, constate le peu de certitude des chiffres produits par M. Thiers. Le rédacteur reproche au président de la République d'avoir suspendu les publications trimestrielles de la rentrée des contributions, contrairement à ce qui se pratique dans tous les pays libres en Angleterre, en Autriche, en Prusse, en Italie et même en Russie et en Turquie, il n'est pas jusqu'au micado qui ne se propose d'adopter ces sages mesures de contrôle. M. Thiers avait sans doute ses raisons pour échapper à ce contrôle.

Aux causes de déficit qui ont existé pour l'année 1872, il s'en joindra une nouvelle pour l'année 1873. C'est l'impossibilité d'appliquer les droits sur les matières premières brutes en vertu de l'art. 7 de la loi.

Le rédacteur du Journal des Débats termine son appréciation financière par la conclusion suivante :

« En résumé, on ne peut qu'applaudir au Message lorsqu'il dit que la France n'est pas ruinée, qu'elle travaille, qu'elle épargne, qu'elle peut se relever, mais on doit regretter les illusions où se complait sur certains points le gouvernement. La direction économique et la politique financière qu'on a voulu inaugurer ont abouti à un complet échec. Il faut sortir de ce désarroi en pratiquant des économies sérieuses, en donnant une publicité large et régulière à tous les documents financiers, en renonçant à un système de taxe qui est impraticable, en arrêtant les déficits à leur naissance et en soustrayant notre industrie et notre commerce à l'incertitude qui pèse sur eux depuis trop longtemps. »

Le chevalier Eugène Albéri, illustre écrivain italien, à qui nous devons l'admirable collection des rapports des ambassadeurs vénitiens et d'autres textes distingués, vient de publier un ouvrage de la plus haute portée philosophique et religieuse et qui a pour titre : *Le problème de la nature humaine*. Ce livre n'a rien de politique, il ne s'arrête ni au

temps, ni aux choses du moment, il entreprend la solution des questions les plus en vue, celles qui, à toutes les époques, ont le plus intéressé les hautes intelligences et les grands cœurs.

Je vous donnerai plus tard une analyse succincte et approfondie d'un livre qui excite le plus vif intérêt en Italie; je me borne aujourd'hui à le signaler à tous ceux qui aiment une érudition profonde et solide, des vues d'une rare élévation, une langue simple, claire, éloquente, qui rappelle les meilleurs écrivains de la péninsule. Enfin, à ceux qui aiment à se convaincre que l'homme a été animé par le souffle divin et qu'il aspire à s'unir à son créateur par la pureté de l'âme et la hauteur de l'intelligence.

DE SAINT-CHÉRON.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 16 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. J. GRÉVY.

La séance est ouverte à deux heures 45 minutes.

Le procès-verbal est lu et adopté après quelques demandes de rectification.

M. Hervé de Saisy dépose une proposition tendant à ce que l'indemnité, accordée aux militaires blessés qui attendent leur pension de retraite, soit augmentée et que les formalités, pour obtenir les pensions, soient diminuées.

M. de la Roche-Thulon annonce que la commission compétente s'est occupée de la question et déposera lundi un rapport fixant le minimum de la pension à 600 fr.

M. Hervé de Saisy insiste en faveur de sa proposition.

L'urgence est adoptée et la proposition renvoyée à la commission sur les pensions de l'armée.

M. le président donne lecture des demandes de congé.

M. Dahirel : autant vaut demander la prorogation.

M. le président explique que ces demandes sont motivées par la maladie, et les congés sont accordés.

M. Destraux demande au ministre des travaux publics quelles mesures ont été prises pour remédier à la crise des transports par les chemins de fer.

M. Teissier de Bort répond que le gouvernement, saisi de plusieurs plaintes venant de l'Hérault et du Gard, est intervenu auprès des Compagnies. Déjà la situation s'est améliorée, le nombre des wagons mis à la disposition du commerce a été augmenté, et le gouvernement usera de toute son influence auprès des compagnies pour que la crise ne persiste pas.

M. Claude (des Vosges), présente une proposition tendant à prolonger de 6 mois, à partir du 31 décembre 1872, l'entrée en franchise qui a été stipulée dans l'article 3 de la convention additionnelle du 12 octo-